

## SEANCE ordinaire du 17 mars 2023 à 20 h 00

Afférents au Conseil = 15      En exercice = 14      Présents à la séance : 12      Convocation du 10/03/2023

le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur DURAND Gérard, Maire.

Présents : Mmes Marion ALEXANDRE, Maria DRABOWICZ, Loïc GARNIER, Agnès GRILLOT, Christelle GUILLEMINOT, Rosaria SWIADEK, MM. Patrick CAMUS, Stéphane GIRARD, Patrick JURY, Patrice LARONZE, Aimé MAIERON et Gérard DURAND, Maire.

Absents, excusés et pouvoirs :

M. Benjamin LEDOUX = pouvoir à M. Gérard DURAND

M. Dominique RAVAULT = pouvoir à M. Patrice LARONZE

Désignation du Secrétaire de séance : Mme Rosaria SWIADEK

**Délibération n° 017\_2023**

**Vote du taux des Taxes 2023**

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

*Le Conseil municipal,*

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

*après étude du budget et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,*

**décide de maintenir les taux communaux 2022 pour l'année 2023 à savoir :**

- taxe d'habitation : 12,29 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 33,51 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37,86 %

**charge** Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux

- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Signatures du Maire et du secrétaire, pour extrait conforme :

Le secrétaire de séance



Le Maire, Gérard DURAND

